

# Depuis le mardi 30 juin 2009, les retenus du Centre de Rétention Administrative de Vincennes ont décidé d'entamer une grève de la faim

## Centre de rétention de Vincennes, le 1er juillet 2009, témoignage :

« Il y a des gens qui ont tenté de se suicider. Deux jours de suite. C'est pour cela qu'on a fait le mouvement. Celui d'hier il avait un vol ce matin. Il s'est pendu avec les draps. On est quarante ou cinquante dans le centre. C'est le deuxième jour de la grève de la faim. On ne mange pas depuis deux jours. On a commencé avant-hier soir à minuit après une ultime tentative de suicide. En 25 jours, il y a eu 5 tentatives de suicide. L'ambiance était horrible au centre. Ca devenait fou, on regardait ça tous les jours et on s'habitait, c'est fou on ne doit pas s'habituer à des gens qui s'automutilent et se suicident tous les jours. Il fallait réagir à ça. On était en train de devenir des monstres, on réagissait plus. On s'est dit il faut réagir autrement, ne pas s'habituer. »

## ◀◀ AVIS DE GRÈVE DE LA FAIM : ▶▶

Nous, l'ensemble des retenus du centre de rétention de Vincennes, après une concertation générale, nous avons convenu et décidé d'entamer un grève de la faim à partir du 30 juin 2009 jusqu'à satisfaction totale de nos revendications qui sont les suivantes :

- 1/ Apporter une solution rapide et efficace aux retenus traumatisés par les tentatives de suicide à répétition.
- 2/ Améliorer les conditions de rétention dans le centre, voire la nourriture, l'hygiène et tous les services internes avec l'administration et la police.
- 3/ Prendre en considération les retenus souffrants de maladies graves et leur offrir des soins à l'extérieur du centre.
- 4/ Libérer les retenus ayant une situation familiale et des enfants à charge nés et issus d'un mariage sur le sol français.
- 5/ Offrir un nombre suffisant d'avocats commis d'office durant les audiences pour les retenus.
- 6/ Donner le choix aux retenus désirant quitter la France par leurs propres moyens pour préserver leur dignité.
- 7/ Remédier aux conditions de mouvement et de déplacement des retenus et la longue attente avant et après les audiences.
- 8/ Donner plus de temps aux détenus libérés après 32 jours de détention pour pouvoir remédier à leur situation irrégulière ou rentrer dans leur pays d'origine.
- 9/ Arrêter les contrôles massifs et abusifs dans les rues qui portent atteinte à la liberté et la dignité des personnes.
- 10/ Respecter le règlement intérieur des retenus et les informer de chaque mouvement.
- 11/ FERMER LES CENTRES DE RETENTION ET REGULARISER LES SANS PAPIERS. ▶▶

Cet appel daté du 30 juin 2009 a été signé par 48 personnes enfermées au centre de rétention de Vincennes, mais d'autres ont rejoint le mouvement depuis.

Les retenus peuvent être contactés  
par les cabines téléphoniques du centre :

01.45.18.59.70.  
01.45.18.12.40.  
01.45.18.02.50.